

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU

## AVIS PUBLIC

**Est par les présentes donné par le soussigné ce qui suit :**

Que lors de la séance régulière du 3 novembre 2008, le conseil municipal a adopté le règlement #381-08 en rapport à l'abrogation du règlement #340-2003. Les gens qui veulent prendre connaissance du présent règlement peuvent le faire au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**Donné** à Plaisance **ce 7<sup>e</sup> jour** de novembre **deux mille huit.**

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Plaisance, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 7 novembre 2008 entre 8h00 et 16h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 novembre 2008.

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier